

PLAN DE COURS

FOR-3701 : Projet de fin d'études en biologie forestière

NRC 14925 | Hiver 2019

Préalables : FOR 3610

Mode d'enseignement : Présentiel

Temps consacré : 0-0-9	Crédit(s) : 3
------------------------	---------------

Choix d'un domaine de recherche et d'un directeur. Définition et exécution d'un projet dans le domaine de la biologie forestière. L'étudiant doit présenter un document écrit; il s'inscrit au trimestre pendant lequel il croit être en mesure de remettre son document en vue d'une évaluation finale mais il doit prévoir que ses travaux pourront s'étendre sur trois trimestres. Une codirection externe est favorisée et les travaux doivent être présentés devant un comité de trois personnes pour correction du projet. L'étudiant devra aussi se soumettre à un examen oral au cours duquel il sera interrogé sur ses connaissances générales.

Plage horaire

Projet		
-	00h00 à 00h00	Du 14 janv. 2019 au 26 avr. 2019

Il se peut que l'horaire du cours ait été modifié depuis la dernière synchronisation avec Capsule. [Vérifier l'horaire dans Capsule](#)

Site de cours

<https://sitescours.monportail.ulaval.ca/ena/site/accueil?idSite=103795>


Coordonnées et disponibilités

Louis Bernier
Enseignant
Louis.Bernier@sbf.ulaval.ca

Ilga Mercedes Porth
Enseignante
ilga.porth.1@ulaval.ca

Soutien technique

Équipe de soutien - Systèmes technopédagogiques (BSE)

<http://www.ene.ulaval.ca> 

418-656-2131 poste 14331

Sans frais: 1-877 7ULAAVAL, poste 14331

Automne et hiver	
Lundi au jeudi	8 h à 19 h
Vendredi	8 h à 17 h 30
Été	
Lundi au jeudi	8 h à 17 h
Vendredi	8 h à 16 h

Sommaire

Description du cours	4
Introduction	4
Objectifs	4
Approche pédagogique	4
Étudiant ayant un handicap, un trouble d'apprentissage ou un trouble mental	4
Modalités d'encadrement	4
Charge de travail et calendrier	5
Bureau canadien d'agrément des programmes en foresterie (BCAF)	5
Contenu et activités	5
Évaluation et résultats	5
Évaluation des apprentissages	5
Informations détaillées sur les évaluations sommatives	6
Rapport de projet de fin d'études	6
Présentation orale du projet de fin d'études	6
Barème de conversion	6
Règles disciplinaires contre la tricherie et le plagiat	6
Correction linguistique, retard et présentation des travaux	7
Utilisation d'appareils électroniques pendant une séance d'évaluation	7
Absence aux examens	7
Gestion des délais	8
Matériel didactique	8
Portail thématique de la bibliothèque	8
Bibliographie	8
Bibliographie	8

Description du cours

Introduction

Le programme en Aménagement et environnement forestiers exige des étudiants qu'ils complètent un « Projet de fin d'études ». Ce projet comprend un travail d'envergure qui demande l'application et la synthèse de connaissances acquises antérieurement. Le sujet du projet peut être fourni par un professeur qui en assume la direction ou par l'étudiant qui doit alors trouver un professeur du domaine qui accepte de superviser son projet. Une codirection externe est possible.

L'étudiant doit préparer un document écrit, le présenter et le défendre publiquement devant un jury composé d'au moins trois personnes. Lors de cette défense, l'étudiant sera aussi évalué sur ses connaissances générales.

Objectifs

Objectifs généraux

Ce cours amènera l'étudiant à développer les connaissances et les aptitudes nécessaires à l'atteinte des trois objectifs suivants;

1. savoir communiquer par écrit;
2. savoir communiquer oralement;
3. savoir défendre publiquement ses idées.

Objectifs spécifiques

Pour être en mesure d'atteindre les objectifs généraux mentionnés plus haut, l'étudiant devra avoir appris à:


1. préparer, rédiger et présenter un rapport un rapport technique et scientifique;
2. bien cerner et approfondir un sujet, une question ou une problématique définie par l'étudiant et son directeur;
3. ordonner ses idées et choisir des arguments pertinents tout en fournissant ses références;
4. maîtriser une méthodologie de présentation logique et systématique aussi bien oralement que par écrit;
5. communiquer ses résultats en public;
6. défendre ses idées.

Approche pédagogique

La formule pédagogique utilisée est celle de l'autoapprentissage. L'étudiant est responsable de l'entière réalisation de son projet. Le rôle du directeur et du codirecteur du projet se limite à orienter, conseiller et s'assurer du bon cheminement du travail. Il va sans dire que l'étudiant pourra faire appel à d'autres expertises et à des ressources internes ou externes. Ce cours devrait permettre à l'étudiant d'améliorer ses capacités de rédaction. Ceci implique une démarche itérative, c'est-à-dire que l'étudiant sera amené à soumettre une ou plusieurs versions de son document, à recevoir les commentaires de son directeur et à apporter les correctifs nécessaires.

Étudiant ayant un handicap, un trouble d'apprentissage ou un trouble mental

Les étudiants qui ont une lettre d'Attestation d'accommodations scolaires obtenue auprès d'un conseiller du secteur Accueil et soutien aux étudiants en situation de handicap (ACSESH) doivent rencontrer leur professeur au début de la session afin que des mesures d'accommodation en classe ou pour les évaluations puissent être organisées. Ceux qui ont une déficience fonctionnelle ou un handicap, mais qui n'ont pas cette lettre doivent contacter le secteur ACSESH au 656-2880, le plus tôt possible.

Le secteur ACSESH vous recommande fortement de vous prévaloir des services auxquels vous avez droit afin de pouvoir réussir vos études, sans discrimination ni privilège. Pour plus d'information, voir la Procédure de mise en application des mesures d'accommodations scolaires à l'adresse suivante : <https://www.aide.ulaval.ca/situation-de-handicap/presentation/> 

Modalités d'encadrement

RÔLES DES INTERVENANTS

Étudiant: choisit le sujet, identifie un directeur et réalise le projet. Il est le responsable du bon cheminement du projet.

Directeur: valide le sujet et la démarche; fournit les conseils nécessaires en cours de réalisation du projet; évalue le rapport et participe généralement à l'évaluation de la présentation.

Responsable du cours: coordonne les aspects administratifs; organise la séance de présentations des projets et en réalise l'évaluation; compile les évaluations et transmet la not.

Charge de travail et calendrier

- Compléter la rédaction du projet (voir la section "contenu et activités");
- **Soumettre une première version complète du rapport à son directeur de projet*** le lundi suivant la semaine de lecture; cette première version doit être jugée satisfaisante par le directeur de projet pour autoriser la présentation. Advenant que cette version soit insatisfaisante, le directeur de projet pourra exiger la remise d'une version révisée, au plus tard deux semaines avant la date de la présentation;
- Présenter et défendre le projet devant le jury, à la date déterminée par le professeur responsable du cours;
- **Remettre la version finale du rapport au directeur du projet***, au plus tard au moment de la présentation.

*le non respect de ces échéances entraînera les pénalités décrites à la section "Évaluation et résultats".

Bureau canadien d'agrément des programmes en foresterie (BCAF)

Norme 5 - Compétences en leadership : Communication et raisonnement critique

1. Communiquer de manière efficace avec des auditoires variés sur les enjeux touchant les ressources forestières.

c. Présenter des données, des informations et des opinions sous forme de rapports.

d. Préparer un exposé impliquant des concepts et la terminologie des ressources naturelles et le présenter.

2. Faire preuve de sens critique dans l'exercice de son jugement professionnel.

c. Développer une argumentation logique et faire preuve de jugement en formulant des solutions dans un rapport écrit officiel.

Contenu et activités

Le tableau ci-dessous présente les semaines d'activités prévues dans le cadre du cours.

Titre	Date
Remise de la première version complète du rapport: lundi suivant la semaine de lecture	
Présentation orale (date à déterminer par le responsable du cours)	
Remise du rapport final (au plus tard au moment de la présentation)	

Note : Veuillez vous référer à la section *Contenu et activités* de votre site de cours pour de plus amples détails.

Évaluation et résultats

Évaluation des apprentissages

Sommatives			
Titre	Date	Mode de travail	Pondération


Rapport de projet de fin d'études	À déterminer	Individuel	70 %
Présentation orale du projet de fin d'études	À déterminer	Individuel	30 %

Formatives

Titre	Date	Mode de travail
Cette liste ne contient aucun élément.		

Informations détaillées sur les évaluations sommatives

Rapport de projet de fin d'études

Date de remise :	À déterminer
Mode de travail :	Individuel
Pondération :	70 %
Remise de l'évaluation :	Remise au directeur ou à la directrice
Directives de l'évaluation :	Le rapport doit respecter les consignes générales du guide de rédaction de Marquis (2012)
Fichiers à consulter :	 Guide de rédaction - 2012.pdf (947,6 Ko, déposé le 7 janv. 2019)

Présentation orale du projet de fin d'études

Date de remise :	À déterminer
Mode de travail :	Individuel
Pondération :	30 %
Remise de l'évaluation :	GHK1324

La présentation est d'une durée de 15 minutes, suivie d'une période de questions de 10-15 minutes. La présentation est ouverte au public. Les questions portent principalement sur le projet mais peuvent déborder pour inclure des notions liées à la formation générale de l'étudiant et pertinentes au projet. L'évaluation de la présentation est faite par un jury de trois personnes.

Barème de conversion

Cote	% minimum	% maximum
A+	89,5	100
A	86,5	89,49
A-	83,5	86,49
B+	80,5	83,49
B	77,5	80,49
B-	74,5	77,49

Cote	% minimum	% maximum
C+	71,5	74,49
C	68,5	71,49
C-	64,5	68,49
D+	60,5	64,49
D	54,5	60,49
E	0	54,49

Règles disciplinaires contre la tricherie et le plagiat

Tout étudiant(e) qui commet une infraction relative aux études, au sens du Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants de l'Université Laval, dans le cadre du présent cours, notamment en ce que constitue du plagiat, est passible des sanctions qui sont prévues par ce Règlement. Il est très important que chaque étudiant(e) prenne connaissance des articles 22 à 32 dudit Règlement, à : http://www2.ulaval.ca/fileadmin/Secretaire_general/Reglements/Reglement_disciplinaire.pdf

Tout étudiant(e) est tenu, en réalisant tout travail écrit requis dans un cours, de respecter les règles relatives à la protection du droit d'auteur et à la prévention du plagiat dans ses travaux formateurs soumis à l'évaluation. Constituent notamment du plagiat les faits de :

- i. copier textuellement un ou plusieurs passages provenant d'un ouvrage sur support de papier ou électronique sans mettre ces passages entre guillemets ni en hors-texte et sans en mentionner la source;
- ii. résumer l'idée originale d'un auteur(e) en l'exprimant dans ses propres mots (paraphraser) sans en mentionner la source;
- iii. traduire partiellement ou totalement un texte sans en mentionner la provenance;
- iv. remettre un travail copié partiellement ou totalement d'un autre étudiant(e) (avec ou sans son accord);
- v. remettre un travail téléchargé partiellement ou totalement d'un site d'achat ou d'échange de travaux scolaires.

[Sources: En application de l'article 161 du Règlement des études de l'Université Laval, http://www2.ulaval.ca/fileadmin/Secretaire_general/Reglements/reglement-des-etudes-03062014.pdf, entré en vigueur le 3 juin 2014. Commission de l'Éthique de la science et de la technologie, *La tricherie dans les évaluations et les travaux à l'université: l'éthique à la rescousse* (rédaction: Denis Boucher), Québec, 15 mai 2009; texte adapté ici le 16 juillet 2009.]

Correction linguistique, retard et présentation des travaux

Évaluation de la qualité du français

La Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique se réfère à la [Politique sur l'usage du français à l'Université Laval](#) ainsi qu'aux [dispositions relatives à son application](#).

De plus, la Faculté recommande aux enseignants d'attribuer jusqu'à concurrence de 15 % de la note totale de tout examen, rapport, travail long ou tout autre document évalué, à la correction orthographique et grammaticale.

Une plus grande tolérance est accordée lors de la correction des travaux et des examens des étudiants non francophones.

Au besoin, profitez des services d'amélioration de la qualité du français à votre disposition sur le campus :

- [Ateliers gratuits d'aide à la rédaction](#) offerts par la Bibliothèque
- [Cours de perfectionnement en français de 1 à 3 crédits](#) offerts en classe par l'École des langues
- [Cours de perfectionnement en français de 1 à 3 crédits](#) offerts à distance par l'École des langues

Retard et présentation des travaux

Aucun retard injustifié à la remise des travaux ne sera toléré.

Utilisation d'appareils électroniques pendant une séance d'évaluation

Le seul appareil électronique toléré pendant une séance d'évaluation est la calculatrice.

Les calculatrices autorisées durant les séances d'examen pour tous les cours offerts par la Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique sont les suivantes :

- Hewlett Packard HP 20S, HP 30S, HP 32S2, HP 33S, HP 35S
- Texas Instrument TI-30Xa, TI-30XIIB, TI-30XIIS, TI-36X (plus fabriqué),
- BA35
- Sharp EL-531**, EL-535-W535, EL-546**, EL-510 R, EL 516*, EL-520**
- Casio FX-260, FX-300 MS, FX-350 MS, FX-300W Plus, FX-991MS, FX-991ES (plus fabriqué), FX-991W*, FX-991ES Plus C*

* Modèles qui ne seront plus autorisés dès 2016.

** Calculatrices Sharp: sans considération pour les lettres qui suivent le numéro.

Absence aux examens

Un étudiant absent à un examen ou à toute autre séance d'évaluation obtient automatiquement la note zéro à moins qu'il ait des motifs sérieux justifiant son absence.

Les seuls motifs acceptables pour s'absenter à un examen et avoir droit à un examen de reprise sont les suivants :

- **Convocation par une cour de justice** durant la plage horaire prévue pour l'examen avec preuve de convocation.
- **Maladie durant la plage horaire prévue pour l'examen avec un billet de médecin** précis incluant les dates d'invalidité et les coordonnées du médecin.
- **Mortalité d'un proche** avec preuve de décès et lettre d'une tierce personne attestant du lien de parenté ou autre lien entre l'étudiant et la personne décédée.

Les pièces justificatives doivent être des originaux et doivent être présentées à l'enseignant, au directeur de programme ou au secrétariat des études (1250 pavillon Abitibi-Price) le plus rapidement possible.

Aucune justification d'absence reliée à des événements sportifs (sauf pour les athlètes du Rouge et Or, sur approbation préalable de la direction de programmes) ou reliée à un emploi, à un conflit d'horaire avec d'autres cours ou examens, à des horaires de voyage conflictuels (billets d'avion déjà achetés, par exemple) ou à des motifs religieux quelconques n'est acceptable.

Les conflits d'horaire doivent être résolus au tout début de la session, avant la fin de la période de modification du choix de cours, par l'étudiant lui-même. Un étudiant inscrit au cours après cette date est réputé ne pas avoir de conflit d'horaire et pourra se présenter à tous ses examens.

L'étudiant dont l'absence est dûment justifiée a l'obligation de se rendre disponible pour un examen de reprise à la date fixée par l'enseignant sans quoi il obtiendra la note zéro pour cet examen.

Gestion des délais

Le cheminement proposé au calendrier doit être respecté à moins de circonstances exceptionnelles et hors du contrôle de l'étudiant. Pour chacun des jalons identifiés (dépôt initial et dépôt final), une pénalité de 2% par jour jusqu'à un total de 10% par étape sera attribuée. Ainsi, un étudiant qui ne respecterait aucune des deux échéances perdrait 20% de la note attribuée au rapport, soit 14% de la note totale.

Cependant, il est entendu que certaines circonstances exceptionnelles peuvent empêcher l'étudiant ou l'étudiante de remettre les documents dans les délais prescrits. Dans ce cas, une demande écrite doit parvenir au chargé d'encadrement avant la date proposée pour l'étape à franchir.

Matériel didactique

Portail thématique de la bibliothèque

http://www.bibl.ulaval.ca/mieux/chercher/portails/foresterie_geographie_geomatique/foresterie

Bibliographie

Bibliographie

Cette sous-section n'a pas encore été complétée par votre enseignant.